



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation

32-2022-05-24-00001

ÉLECTIONS LEGISLATIVES
des 12 et 19 juin 2022

A R R Ê T É
Fixant la liste des candidats par circonscription
pour le 1^{er} tour

LE PRÉFET,
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- VU l'arrêté préfectoral du 2 mai 2022 fixant le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures ;
- VU la circulaire n° NOR : INTA2213779J du 12 mai 2022 relative à l'organisation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ;
- VU les déclarations de candidatures définitivement enregistrées à la préfecture du Gers ;
- VU les résultats du tirage au sort effectué le 20 mai 2022 à la préfecture du Gers, en vue de l'attribution à chaque candidat du numéro d'ordre du panneau sur les emplacements réservés à l'affichage électoral ;
- SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}- La liste des candidats et de leurs remplaçants, dont la déclaration a été définitivement enregistrée pour le 1^{er} tour des élections législatives du 12 juin 2022, est arrêtée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 - Les panneaux d'affichage électoral sont mis à disposition des candidats par les maires, dans l'ordre figurant dans l'annexe du présent arrêté.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture du Gers et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le

24 MAI 2022

Le Préfet

Xavier BRUNETIERE

ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

ANNEXE

à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats par circonscription pour le 1^{er} tour

Pour la première circonscription du Gers :

N° d'ordre	CANDIDATS	REMPLAÇANTS
1	M. YELMA Jean-Luc	Mme BERAUT Léa
2	Mme CAZES Aurore	M. CORRAZE Théo
3	Mme LARRÉ Nadine	M. LARRÉ Ludovic
4	Mme OLIVIER-GOMOLKO Maggy	M. FERRANDIS Stéphane
5	M. LEVIEUX Pascal	Mme HEMERY Ann-Abel
6	M. DAVEZAC Jean-Luc	Mme MAIGNAUT Priscilla
7	M. CAZENEUVE Jean-René	Mme THIEUX-LOUIT Véronique
8	Mme DEL CASTILLO Bernadette	Mme RIVES Marie-Noelle
9	Mme THEYE Sylvie	Mme CARCHON Severine
10	M. CHARETON Jean-Louis	M. LALANNE Tristan

Pour la deuxième circonscription du Gers :

N° d'ordre	CANDIDATS	REMPLAÇANTS
1	Mme BOURCIER Maëva	M. ARLIN Alexandre
2	Mme CENDRÉ Alice	M. DOMINGUES David
3	M. SOCCIO Christopher	Mme SANCHEZ Sylvie
4	Mme MARTIN Michèle	M. GUÉNÉ Bruno
5	M. GEIGER Frank	M. VILLEDARY Benoît
6	M. FOURCADE DUTIN Frédéric	Mme DARROZÉS Dominique
7	Mme AGIER Sylvie	M. BARRAS Henri
8	M. MONTEIL Eric	Mme BOUJENAH Ingrid
9	M. GABAS Michel	Mme DARDENNE Joëlle
10	Mme GOUDENNE Angélique	M. CONNAN Pascal
11	Mme HUSEINBASIC Merima	Mme FERNANDEZ Carole
12	Mme DUBOS Françoise	M. ALLEENE Christophe
13	Mme TOUATI Samira	M. PARROT Antoine
14	M. TAUPIAC David	Mme ROLANDO Carole

Fait à AUCH, le 24 MAI 2022

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour,

Le Préfet

Xavier BRUNETIERE